



Conseil économique et social

Distr. générale
18 octobre 2012
Français
Original: anglais et français

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)

Vingt-deuxième session

Genève, 21-25 janvier 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session^{1 2 3 4}

qui aura lieu au Palais des Nations, à Genève,
du lundi 21 janvier 2013 à 10 h 00 au vendredi 25 janvier à 12 h 30

¹ Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/45.

² Des annotations à l'ordre du jour et une liste de documents seront diffusées dans le document ECE/TRANS/WP.15/AC.2/45/Add.1. Toute proposition d'amendement ou autre document doit être soumis en anglais, français ou russe au secrétariat de la CEE-ONU ou en allemand à la Commission centrale pour la navigation du Rhin avant le 25 octobre 2012.

³ Par souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports de la CEE website http://www.unece.org/trans/main/dgdb/ac2/ac2nwdc_2013.html. À titre exceptionnel, les documents pourront également être obtenus par courrier électronique (lucille.caillot@unece.org). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (salle C. 337, 3e étage, Palais des Nations).

⁴ Les délégués sont priés de remplir la formule d'inscription disponible sur le site de la Division des transports de la CEE <<http://www.unece.org/trans/registfr.html>> et de la retourner, au moins une semaine avant le début de la session, au secrétariat de la CEE, soit par courrier électronique (lucille.caillot@unece.org) soit par télécopie (+41 22 917 0039). À leur arrivée au Palais des Nations, les délégués pourront obtenir une plaquette d'identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de prendre contact avec le secrétariat par téléphone (ext. 72106). Enfin, pour obtenir une carte du Palais des Nations, ou pour toute autre information utile, se rendre à l'adresse suivante: <<http://www.unece.org/meetings/practical.htm>>.

1. Adoption de l'ordre du jour.
 2. Élection du bureau pour 2013.
 3. Questions découlant des travaux d'organes des Nations Unies ou d'autres organisations.
 4. Mise en oeuvre de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN):
 - a) État de l'ADN;
 - b) Autorisations spéciales, dérogations et équivalences;
 - c) Interprétation du Règlement annexé à l'ADN;
 - d) Formation des experts;
 - e) Questions relatives aux sociétés de classification.
 5. Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN:
 - a) Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN;
 - b) Autres propositions.
 6. Rapports des groupes de travail informels;
 7. Programme de travail et calendrier des réunions.
 8. Questions diverses.
 9. Adoption du rapport.
-